



Calcul sur une journée sans solde

Par **paulettev**, le **10/02/2017** à **17:59**

Bonjour, rn
je voudrai me renseigner sur le calcul d'une journée sans solde car l'année dernière j'en ai pris 3 et le montant n'est jamais le même alors que le taux de base est toujours de 7. rn
Ensuite, quand l'entreprise nous oblige a rester chez soit car un poste de travail est en panne, il nous oblige a prendre une journée sans solde alors que c'est contre notre gré. rn
Peut on réclamer une indemnité. rn
De plus un robot va être installer et on devra rester 2 jours chez nous. rn
Peut également réclamer une indemnité car c'est l'entreprise qui nous impose deux jours sans solde. rn
J'attend votre réponse.

Par **Lag0**, le **10/02/2017** à **18:14**

Bonjour, rn
En aucun cas l'employeur ne peut vous imposer des congés sans solde ! rn
Concernant la retenue sur salaire d'une journée sans solde, le seul calcul validé par la cour de cassation est $(\text{nb d'heures non travaillées} / \text{nb d'heures travaillables dans le mois considéré}) \times \text{salaire mensuel}$. rn
Mais il existe d'autres modes de calculs utilisés par les entreprises (mais seul celui ci-dessus est incontestable).